



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 71342

Texte de la question

Devant l'inquiétude légitime qu'expriment les étudiants de BTS-Alternance apprenant que les fonds réservés à leur formation seraient utilisés pour alimenter les « 35 heures » et l'apprentissage, M. Charles Ehrmann demande à Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle ce qu'il en est exactement. Il lui rappelle qu'elle n'est pas sans ignorer qu'il convient d'encourager toutes les initiatives en vue de l'emploi des jeunes. Ces étudiants, BAC + 2, obtiennent généralement un emploi en CDI à l'issue de leur examen. Contrairement à ce qu'il est dit parfois, cette formation ne fait pas concurrence à « l'apprentissage » classique puisque proposée à des étudiants qui veulent s'insérer rapidement dans la vie professionnelle. Il lui demande donc sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Charles Ehrmann](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71342

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : droits des femmes et formation professionnelle

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 décembre 2001, page 7486